

Département de SEINE-ET-MARNE _°°°°_	<b>DOMAINE</b>
Canton de PONTAULT-COMBAULT _°°°°_	Marchés Publics
Commune de ROISSY-EN-BRIE	

Marchés publics : EG

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE**

**DÉCISION DU MAIRE n°39/2024**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des**  
**Collectivités Territoriales**

**OBJET** : Avenant n°1 au marché d'acquisition de Bâtiments modulaires à usage de stockage et distribution pour les restaurants du cœur sur le site de Roissy en Brie – Lot 2 - Fourniture, livraison et installation de bâtiments modulaires

Marché passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2194 1 à R.2194 10 ;

**VU** la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 08 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au maire ;

**VU** la décision du Maire n°02/2024 en date du 11 janvier 2024 portant signature du marché n°2024001002 attribué et notifié le 16 janvier 2024 à l'entreprise COUGNAUD sise 500 rue du Clair Bocage, 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF ayant pour objet la fourniture, livraison et installation de bâtiments modulaires pour un montant de 260 671,01 € H.T ;

**CONSIDERANT** la nécessité de poser du carrelage en lieu et place du revêtement de sol ;

**CONSIDERANT** le montant de l'avenant n°1 de 6 205,00 € HT, portant le marché à 266.876,08 € HT, soit une augmentation de 2,38 % du contrat initial ;

**D E C I D E :**

**Article 1** : de procéder à la signature de l'avenant n°1 au marché fourniture, livraison et installation de bâtiments modulaires, avec l'entreprise COUGNAUD sise 500 rue du Clair Bocage, 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF, pour un montant de 6 205,00 € HT.

**Article 2** : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

**Article 3** : précise que les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

**Article 4** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de leur prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.  
Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,  
L'Adjoint au Maire,  
Pierre VASSEUR